

Accueil de loisirs de Villeneuve d'Amont

Tarifs applicables pour l'année scolaire 2025-2026

*Pour l'ouverture du nouveau périscolaire, les communes ont décidé d'une réduction de 1€ sur le prix du repas.
Les tarifs ci-joint bénéficient de la réduction.*

PERISCOLAIRE	T1	T2	T3	T4
	0 à 800€	801 à 1400€	1401-2000€	2001€ et +
Matin 7h00-8h30 (tarif ½ h)	1,04 €	1,11 €	1,20 €	1,29 €
Midi de 12h00-13h30	6,67 €	7,27 €	7,90 €	8,41 €
Soir 16h00-18h30 (tarif ½ h)	1,04 €	1,11 €	1,20 €	1,29 €

Facturation à la ½ heure entamée de 7h00 à 8h30

Soir 16h00 – 17h00 incompressible avec goûter à 0,65€ puis facturation à la ½ heure entamée de 17h00 à 18h30

	T1	T2	T3	T4
ACCUEIL DE LOISIRS	0 à 800€	801 à 1400€	1401-2000€	2001€ et +
Garde Matin 7h00-8h30 (tarif ½ h)	1,04 €	1,11 €	1,20 €	1,29 €
Matin 8h30-12h00	5,18 €	5,60 €	6,09 €	6,60 €
Repas 12h-13h30	6,67 €	7,27 €	7,90 €	8,41 €
Après-Midi 13h30-17h30 (goûter inclus)	5,70 €	6,14 €	6,70 €	7,26 €
Garde Soir 17h30-18h30 (tarif ½ h)	1,04 €	1,11 €	1,20 €	1,29 €

Inscription pour le 12h00-13h30 obligatoirement couplée avec une ½ journée.

Le matin 8h30-12h00 et l'après-midi 13h30-17h30 sont incompressibles.

Facturation à la ½ heure entamée de 7h00 à 8h30 et de 17h30 à 18h30.

Les tarifs sont validés par Familles Rurales Fédération du Doubs. Les conditions de modifications des tarifs sont indiquées dans le règlement intérieur de l'accueil de loisirs. Modes de paiement acceptés : carte bancaire, prélèvements, ANCV, CESU